



## En résumé...

Marché Public SSP-2015-039  
Lundi 14 Novembre 2016

*« L'utilisation des marchés à terme par les acteurs commerciaux exposés à la volatilité des marchés de grains et du sucre »*



## CONTEXTE ACTUEL- Filière Céréales-Oléagineux



- ✓ Dérégulation des marchés céréales et oléagineux
- ✓ Développement des marchés à terme suite à des chocs de marché et augmentation de la volatilité
- ✓ Professionnalisation de la filière en gestion du risque de prix à partir de 2010 (*ex : Charte Coop de France*)



**AVAL** - Structuration et sécurisation de la filière via le contrat à prime avec échange de lots (AA)

**AMONT** – Développement des offres commerciales en référence au MATIF



# ATTENTES ET RECOMMANDATIONS

## *Filière Céréales et Oléagineux*



**LA FILIÈRE NE PEUT PLUS SE PASSER DES MARCHÉS À TERME !**

**... MAIS QUELQUES POINTS DE VIGILANCE DEMEURENT...**

1. Liquidité de certains contrats
2. Le coût de la gestion du risque
3. La volatilité de la base et sa gestion
4. D'éventuels problèmes de convergence
5. La problématique de gestion du prix de campagne
6. Vers une gestion du risque pluriannuelle ?
7. De nouvelles missions pour les pouvoirs publics français ?

# Contexte actuel - Filière Sucrière



- ✓ La situation des betteraviers est la même que celle des céréaliers au moment de la dérégulation des marchés céréales/oléagineux dans les années 90
- ✓ Comme les céréaliers il y a une quinzaine d'années, les betteraviers souhaitent voir évoluer leurs modes de commercialisation
- ✓ La dérégulation du marché du sucre est en cours. La réforme de la PAC en 2017, pourrait avoir plusieurs des conséquences possibles:

- Augmentation des productions européennes de sucre et d'isoglucose
- Spécialisation régionale des bassins de production de betterave
- Baisse de la consommation de sucre dans l'UE au profit de l'isoglucose
- Evolution des prix du marché intracommunautaire: hausse de la volatilité et augmentation de la corrélation avec le marché mondial.





# ATTENTES et Recommandations

## Filière Sucrière



1. Les industriels et groupes sucriers s'attendent à une évolution possible de leur relation et utilisent déjà les marchés à terme (contrats n°5 et n°11 (ICE) sur le sucre ainsi que des contrats physiques)
2. Les attentes des planteurs de betteraves



✓ **Un revenu rémunérateur** Une couverture a minima du coût de production

✓ **La transparence** Publication d'une formule de traduction du prix des produits issus de betteraves en prix de la betterave

✓ **Un besoin d'anticiper la marge à l'hectare**

Équivalent du prix ferme en céréales

Gestion libre

Gestion déléguée

Équivalent du prix de campagne en céréales



# ATTENTES ET RECOMMANDATIONS

## Filière Sucrière



→ **Nécessité de disposer d'un contrat à terme du sucre fortement corrélé avec le marché physique intracommunautaire.**

→ **Un encouragement pour les groupes sucriers à développer et diversifier leur offre commerciale**

1. **contrats à prix ferme**
2. **solutions de couverture indexées sur les marchés à terme...**

→ **Mise en place d'instruments de stabilisation de la marge des planteurs sur une base pluriannuelle**

